

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1062

Adaptation à la baisse de deux subventions d'équipement à la SAHLMAS dans le cadre de la réhabilitation de deux EHPA : 661 770 euros pour l'EHPA "Chalumeaux" (opération 08093001, programme 00001 AP 2012-1) et 855 491 euros pour l'EHPA "La Sauvegarde" (opération 09275001, programme 00001 AP 2012-1) - Autorisation de signature de deux conventions de financement

Direction de l'Action Sociale

Rapporteur : Mme BLEY Antoinette

| |
|--------------------------------|
| SEANCE DU 27 AVRIL 2015 |
|--------------------------------|

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 AVRIL 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETARE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme CHEVALLIER (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1062 - ADAPTATION A LA BAISSSE DE DEUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A LA SAHLMAS DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DE DEUX EHPA : 661 770 EUROS POUR L'EHPA "CHALUMEAUX" (OPERATION 08093001, PROGRAMME 00001 AP 2012-1) ET 855 491 EUROS POUR L'EHPA "LA SAUVEGARDE" (OPERATION 09275001, PROGRAMME 00001 AP 2012-1) - AUTORISATION DE SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS DE FINANCEMENT (DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE -)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 avril 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Lyon gère en effet un ensemble d'établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA). Les bâtiments de trois de ces structures sont propriété du CCAS, alors que les autres établissements ont été construits par la SA d'HLM pour l'Action Sociale (SAHLMAS), qui en est propriétaire.

Dès le courant de l'année 2008, le CCAS a entrepris l'élaboration d'un vaste programme de réhabilitation des bâtiments et locaux d'un ensemble de ces établissements d'hébergement.

Cette étude a été conduite en étroite concertation avec la Ville de Lyon, s'agissant notamment du financement de ce programme.

Par délibération n° 2014/542 du 20 octobre 2014, vous avez approuvé l'attribution de deux subventions d'équipement à la SAHLMAS dans le cadre de la réhabilitation de ces deux EHPA :

- 1 700 882 euros pour l'EHPA « Chalumeaux » (Opération 08093001) ;
- 1 515 491 euros pour l'EHPA « La Sauvegarde » (Opération 09275001).

Dans le cadre du nouveau plan d'aide à l'investissement (PAI) de la CNAV, une subvention exceptionnelle de 1 039 112 euros a été allouée à la SAHLMAS pour l'EHPA « Chalumeaux » modifiant ainsi le plan de financement de l'opération. Par courrier du 2 décembre 2014, la SAHLMAS a fait part de sa décision de ne plus solliciter que les montants diminués desdites subventions demandées. En conséquence, il vous est proposé d'adapter à la baisse le montant de la subvention pour l'EHPA « Chalumeaux » à 661 770 € (versement déjà intervenu en 2014).

La SAHLMAS a obtenu une subvention exceptionnelle de la CARSAT pour l'EHPA « La Sauvegarde », modifiant ainsi le plan de financement de l'opération. Par courrier du 2 décembre 2014, la SAHLMAS fait part de sa décision de ne plus solliciter que les montants diminués desdites

subventions demandées. En conséquence, il vous est proposé d'adapter à la baisse le montant de la subvention pour l'EHPA « La Sauvegarde » à 855 491 € (versement déjà intervenu en 2014).

Vu la délibération n° 2014/542 du 20 octobre 2014 ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Affaires Sociales, Solidarité, Santé ;

DELIBERE

1. L'adaptation à la baisse du montant des subventions d'équipement pour la réhabilitation de l'EHPA « Chalumeaux » et l'EHPA « La Sauvegarde » est approuvée.

2. Les nouvelles conventions susvisées, abrogeant et remplaçant les précédentes, établies entre la Ville de Lyon et la SAHLMAS, sont approuvées.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

F. RIVOIRE